Vol. XXXIV Saint-Boniface, Manitoba, 30 Août 1905. No. 42

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR **ANT. GAUVIN, Imprimeur.**

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.



LA GUERRE

Le jeu des diplomates de Portsmouth devient tous les jours de plus en plus serré. Les souverains des deux pays belligérant, se sont jeté personnellement dans l'arène en même temps que M. Roosevelt.

Le ministre des affaires étrangères de la Russie, le comte Lamsdorff, a fait la déclaration officielle que la Russie ne consentira pas à payer d'indemnité de guerre.

Il est donc raisonnable de supposer que la guerre continuera.

Depuis la formidable défaite de Mukden, les armes russes se sont réformées et consolidées. Le Japon de son côté n'es pas resté inactif. Nous ne croyons pas exagérer en écrivant que le maréchal Oyama a sous ses ordres six cent mille hommes. Les Russes ne doivent pas avoir plus que quatre cent cinquante à cinq cent mille soldats.

L'objectif de l'armée japonaise sera maintenant de s'emparer de Vladivostock et de Harbin.

Nous reconnaissons sans peine qu'il est très dur pour un grand pays comme la Russie de se reconnaître vaincu, de se soumettre à l'humiliation de payer une indemnité de guerre. Mais presque toutes les puissantes nations ont passé par de semblables épreuves.

La Russie peut continuer la guerre. Si ses armées sont une fois de plus vaincues, Harbin devra être évacué, toutes les communications seront coupées avec Vladivostock, qui sera laissé à son sort et soumis à un siège comme Port Arthur l'a été.

Vladivostock est mieux armé que Port Arthur ne l'était.

Il faut que la Russie soit bien déterminée à continuer la guerre pour qu'elle résiste à l'opinion, au désir ardent de l'Europe en faveur de la paix.

Si la Russie n'est pas le théâtre d'une révolution—et nous ne croyons pas qu'il en soit ainsi,—elle peut continuer indéfiniment la guerre.

***

Depuis que ceci est écrit les choses ont tourné heureusement à la paix, le Japon ne réclamant plus d'indemnité de guerre, et laissant à une commission d'arbitrage de décider le montant que la Russie devra payer pour la partie nord de l'île Sakalin.

Le Nouveau Ministre

DE LA MARINE AMERICAINE

Le dernier Bonaparte d'Amérique parait être ce que les Américains appellent un "coming man," un homme qui s'annonce. Quelques-uns prévoient qu'il ne fera que passer à la marine pour devenir comme secrétaire d'Etat le bras droit même du Président.

Les subtils en art de clairvoyance vont jusqu'à lire à l'horizon le nom du petit-fils d'Elizabeth Patterson à côté de ceux de Lincoln, de MacKinley et de Roosevelt.

Et ils se rappellent qu'à Ste-Hélène, Napoléon, regrettant de s'être livré aux Anglais, exposait son plan grandiose des idées qu'il aurait fait triompher aux Etats-Unis, s'il avait pu y chercher après Waterloo un autre champ de fortune.

Le nouveau ministre de la marine sourit de ces pronostics fantaisistes. Il n'est pas visionnaire.

Il reste à savoir quelle action aura sur son tempérament l'atmosphère du pouvoir.

Histoire d'une fleur des champs

La petite semence dont je suis sortie, fut promenée bien longtemps, par le vent d'une place à l'autre, avant de s'arrêter au pied du grand chêne où je vis le jour.

J'ouvris pour la première fois toute ma corolle pendant une belle matinée du mois d'août. Un rossignol chantait tout près de moi dans un buisson: une abeille bourdonnait à l'entour ainsi que de jolis petits insectes dorés qui venaient parfois se poser sur moi, lorsqu'un bruit de pas se fit entendre.

Bientôt, je vis un prêtre d'un certain âge s'avancer d'un pas rapide. Il m'aperçut, et contre mon attente, il suspendit sa course, se pencha vers moi et me cueillit.

Je me demandais avec anxiété quelle allait être mon sort; mais la figure douce et sereine du vieillard me rassurait.

Je n'eus, du reste, pas le loisir de me livrer longtemps à mes pensées, car une joyeuse bande d'enfants ayant rencontré le bon curé, se mit à lui faire escorte, et leur conversation captiva toute mon attention.

On dit que les petites filles sont curieuses, je le croirais volontiers, car l'une d'elle s'écria aussitôt:

—Oh la jolie fleur! Qu'allez-vous en faire, monsieur le curé?

Le vieillard sourit.

—Ce que j'en ferai, mon enfant! Eh! bien puisque tu désires le savoir, je la destine à la statue de la Sainte-Mère de Dieu. Je désire la voir entourée de fleurs le jour de la fête de son Assomption.

—Est-ce qu'elle aime bien les fleurs, la Sainte-Vierge, monsieur le curé? demande à son tour un petit garçon de six ans; je lui donnerai toutes les miennes, ajouta-t-il en montrant un bouquet de fleurs des champs qu'il tenait à la main.

—Oui, mon enfant, répondit le prêtre, la Sainte-Vierge aime les fleurs d'abord parce qu'elles ont été créés par Dieu, c'est lui qui leur envoie la rosée et les doux rayons du soleil qui leur permettent de germer et de s'épanouir. Elles les aime aussi parce quelles lui rappellent son divin Fils. Dans nos livres sacrés, il est appelé la "Fleur des champs" et le "Lis des vallées", et c'est à juste titre, car durant sa vie mortelle, il vivait loin du monde et de ses attraits connues ces exquises fleurs des champs qui croissent dans la sollitude, et deplus son âme était toute blanche et sans tache devant Dieu, comme des aimables fleurs que rien ne ternit.

Mais ne savez-vous pas que la Sainte Vierge elle-même est comparée par l'Eglise à la plus belle, à la reine des fleurs, à la rose, lorsque dans ses litanies nous chantons: "Rosa mystica, ora pro nobis." Rose mystique, priez pour nous?"

Nous aimons la rose à cause de sa forme gracieuse, ses couleurs charment nos yeux et les parfums qu'elle répand embaument tout, autour d'elle. De même, mes enfants, la Sainte-Vierge est la reine de tous les saints, elles les dépasse tous en perfection. Son âme réjonit la vue de Dieu, comme la rose charme nos yeux, car elle est sans tache; jamais cette divine Mère n'a commis le plus petit péché; et toutes les vertus qui l'ornent s'exhalent comme un parfum agréable devant le trône de l'Eternel.

Le pieux prêtre parlait encore, lorsque la joyeuse troupe a riva au presbytère. Avant de se retirer, ces bons petits enfants demandèrent la bénédiction de leur saint pasteur et puis s'en retournèrent heureux, chacun dans sa demeure.

Pour moi, je ne tardai pas à être placée dans un vase avec d'autres fleurs devant la madone. J'y vécus quelques jours, puis je perdis un à un les pétales de ma corolle; mais je les vis tomber sans regret, car je m'estimais heureuse et fière d'avoir fleuri et de m'être fanée aux pieds de la reine des cieux.

GRANDPAPA

M. Ulric Trudeau est entré en société avec M. Pierre Brabant comme bouchers.

Province du Manitoba

o o o

Departement de l'Agriculture et de l'Immigration

TRAVAILLEURS POUR LA RECOLTE

Cultivateurs, prenez vos mesures pour vous faire aider à vos récoltes.

La première excursion laisse les provinces maritimes le 19. Arrivera à Winnipeg vers le 23 août.

D'autres excursions partiront aussi de l'Eest:

ONTARIO—Août 29; Sept. 2, 4 et 6.
QUEBEC—Septembre 8.

J. J. GOLDEN.
617 Rue Principale,
Winnipeg.



Mercredi 30 Aout 1905

Mgr Langevin a Bruxelles

MANIFESTATION CATHOLIQUE BELGE

Monseigneur l'archevêque, lors de sa visite de confirmation à Bruxelles, en Manitoba, a été l'objet les 10 et 11 août derniers d'une démonstration populaire et très significative. Un cortège imposant, M. le Rév. curé Heynen en tête, est allé chercher, le 10 août, Mgr Langevin aux limites de la paroisse. Monseigneur était accompagné de son Secrétaire le R. M. Poitras et de M. Magnan maître des cérémonies. Au son de la Fanfare, ce cortège a conduit avec éclat Mgr jusqu'à l'église de Bruxelles où l'attendait toute la population. Deux arcs de triomphe, sur l'itinéraire de Mgr portaient des inscriptions de bienvenue.

Le 11 août a eu lieu l'administration du Sacrement précédée d'une messe matinale célébrée par Sa Grandeur, qui a communié de sa main les parents et les enfants ainsi qu'un grand nombre de paroissiens.

Après la confirmation Mgr a bien voulu autoriser M. L. Hacault, secrétaire du comité catholique de Bruxelles, comité dont le R. M. Heynen est le président, à présenter à Sa Grandeur l'adresse suivante écoutée avec un recueillement profond par l'assistance qui encombrait l'église :

ADRESSE

Monseigneur,

"Que votre Grandeur daigne permettre aux paroissiens de Bruxelles en Manitoba de lui souhaiter la bienvenue au milieu de ces Belges, catholiques avant tout, si chers à votre cœur d'Evêque. Ils aiment à saluer avec vénération un Prélat qui, comme ceux de Belgique, sait confirmer ses frère dans la Foi : "Tu confirma fratres."...

"Cette bienvenue filiale nous, osons la souhaiter à Votre Grandeur, au nom des pères et des mères dont les enfants viennent de recevoir de Votre main consacrée le sublime Sacrement de force et de sagesse.

"Plus que jamais, pourrait-on dire, les grâces de cette Confirmation semblent nécessaires aujourd'hui à ceux qui seront les hommes de demain. Par les temps tristes, troublés, pleins de danger que nous traversons, il faut élever des générations virilement, fièrement chrétiennes; et cela surtout en présence d'une conspiration hypocrite mais implacable qui s'attaque particulièrement à l'âme des enfants, aux droits sacrés des pères.

"L'Eglise est la protectrice immortelle de nos enfants et de nos droits. Cette protection s'accentuera à mesure que la protection légale ira diminuant, pour se transformer peu à peu en usurpation ..

"Les pères et mères de famille saluent donc en Votre personne, Monseigneur, non seulement notre gardien ecclésiastique dans les choses de la Foi et des mœurs, mais encore un membre éminent de cette Hiérarchie dont le chef éternel est Notre Seigneur-Christ ; un de ces Evêques qui prennent en mains, envers et contre tous la cause de nos droits et de nos enfants un de ces Evêques qui gardent, défendent et sauront sauver le dépot qu'ils ont reçu de Dieu.

Depositum Custodi...

"Au milieu de cette tourmente, où l'on voit sombrer des réputations éclatantes, dans des compromis dits honorables, imposés, dirait-on, plutôt par des intérêts temporaires de parti, par des préoccupations de fausse conciliation et de paix factice— que par des considérations de justice sociale et de tolérance civile—il est consolant et rassurant de voir des évêques de la Sainte Eglise se tenir debout pour défendre sans reculer, sans capituler, sans faiblir et sans trahir, le Droit et la Liberté, la Justice et la Religion.

Depositum custodi...

"En de pareils Evêques, Monseigneur, les pères de famille chrétiens trouvent des caractères de forte trempe au service de leurs droits.

"La conscience publique est soulagée en voyant nos pères dans la foi refuser de s'incliner devant la force légale primant le droit constitutionnel et defendre, eux, pour ainsi dire, toujours sur la brèche, l'Education chrétienne du peuple contre une Ennemie acharnée. J'ai nommé la Franc-Maçonnerie...

"Les catholiques de Belgique savent par une longue et dure expérience, ce que c'est que la Franc-Maçonnerie contemporaine. Ils savent ce que les sociétés secrètes, conjurées contre la société chrétienne prétendent nous imposer.

"Comme Votre Grandeur le rappelait naguère à St. Alphonse, dans une allocution mémorable, les Belges, unis, faisant Bloc, ont su lutter contre cette redoutable Hiérarchie occulte qui travaille à détruire, dans les ténèbres les fondements de tout Droit et de toute Foi. Ils ont su la vaincre en 1830—comme nous le rappelions récemment, lors de la célébration, ici même, du 75e anniversaire de leur Indépendance nationale. Ils l'ont vaincue en 1884, après un combat acharné contre les Loges qui, maîtresses alors du Pouvoir politique, voulaient nous imposer, comme en Canada aujourd'hui, leurs Ecoles d'hypocrisie, indignes d'un peuple libre.

Les Belges savent donc ce que valent ces écoles maçonniquement neutres, ces écoles laïques et obligatoires, usines d'éducation anti-nationale, destinées à devenir des foyers certains de discorde et de haines sectaires—comme en France— Ecoles qualifiées "d'unsectarian" au Canada !

***

Le 21 juin 1854, après la défaite de l'orangisme maçonnique en 1830, le Souverain Grand Maître National de toutes les Loges de Belgique dans une sorte d'Encyclique secrète divulguée récemment— un nommé Théodore Verhaegen— affirmait : (je cite un document absolument authentique qu'il a signé)

1o Que toutes les Loges du monde—celles d'Europe comme celles d'Amérique "sont strictement et secrètement liguées".

2o Que cette ligue scellée par des "traités officiellement conclus", obéit à une "impulsion unique", conformément à ces traités."

3o. Que ces traités secrets forment pour la Franc-Maçonnerie" une Loi suprême qu'il n'est permis à personne dans les Loges "d'examiner ou de discuter".

4o. Que tous les franc-maçons véritables"—orangistes ou autres,—"doivent s'incliner devant ces traités et s'y soumettre aveuglément."

5o. Que d'après ces traités, "l'Education du peuple et l'Enseignement public" "doivent relever de l'Etat dans leur organisation" et "par l'Etat asservi, relever de la mystérieuse influence maçonnique".

"6o. Qu'il faut d'après ces traités "extirper des constitutions" partout, en Belgique comme ailleurs "la liberté d'enseignement et la liberté des cultes en tant que Liberté du culte catholique" par la "compression de la liberté de la parole en chaire et par la "destruction de la liberté de s'associer dans un but religieux".

7o. Que "ce programme doit, au besoin être réalisé par la force"...

***

"En 1863, toutes les Loges, saisies sous "une impulsion unique," de la question de l'enseignement neutre obligatoire, élaboraient un projet de loi dont le texte authentique, divulgué en 1878, en Belgique portait ce qui suit :

"1o. Obligation pour les parents de donner de force leurs enfants à l'Ecole neutre de l'Etat.

2o Suppression de toute instruction religieuse dans ces écoles.

3o. Condamnation des parents récalcitrants à des amendes et en cas d'insolvabilité, à des travaux forcés ou à la prison.

4o. Enlèvement, comme dernier moyen de contrainte, de l'enfant à la direction, à l'autorité paternelle.

***

"En 1864, le 21 décembre, à Anvers dans un Concile secret de toutes les Loges de Belgique un futur ministre belge et franc-maçon de l'Instruction publique, nommé Pierre Van Humbeck, déclarait dans un discours célèbre divulgué en 1879 (lors de la présentation officielle d'une loi de neutralité scolaire élaborée par ce concile) que "le catholicisme est un cadavre" et qu'il faut pour la neutralité scolaire, le pousser dans la fosse."

***

"Ces documents secrets mais désormais historiques, et bien d'autres qui constituent la preuve manifeste, éclatante d'un vaste complot maçonnique— n'ont jamais été niés, désavoués, démentis par les Loges. Mais la Maçonnerie qui n'a rien de franc, a fait autour d'eux la conspiration du silence. Il est défendu en effet, de par les traités secrets qui lient les Loges, de les discuter, d'en parler même—publiquement.

"Seuls nos Evêques, ceux du Canada, comme ceux de Belgique unis si intimement à la Papauté, ont parlé de cette conspiration. Dès 1902, NN. SS. les Evêques du Nord Ouest, la signalaient au chef de l'Eglise dans une protestation signée par Votre Grandeur et ses suffragants...

***

"Pendant les longs mois d'agitation parlementaire et maçonnique dont on connait maintenant l'issue lamentable consacrant législativement le sacrifice de la justice impartiale et de la Liberté sur l'autel expiatoire de la Conciliation à tout prix, législation sanctionnant la destruction presque complète de nos garanties constitutionnelles, réduites à un minimum arbitraire, illusoire, soumis aux mutilations de l'avenir—pendant ces longs debats, les catholiques ont entendu, Monseigneur, des voix d'Evêques, la vôtre surtout, s'élever pour faire retentir des protestations, des directions, des prières et des avertissements, qui sont votre gloire parce qu'ils sont le cri d'une grande âme en face de l'hypocrysie, de l'iniquité et de l'abandon de nos droits les plus incontestables : "No surrender".

"L'Eglise, Monseigneur, selon un mot profond et vengeur, triomphe toujours quand elle lutte." Elle a les promesses éternelles : "Non praevalebunt.

***

"Aussi pas plus que nos Evêques ne se décourageront, pas plus les catholiques fidèles, ceux du Manitoba et ceux du Nord Ouest, nos frères en Jésus-Christ, dont la cause est la nôtre, en vertu de la solidarité chrétienne, ne se décourageront dans la défense nécessaire, ineluctable des droits sacrés de la famille, des droits sacrés de la religion, des droits sacrés de la liberté.

"Les catholiques du Canada—et ils sont plus de deux millions cinq cent mille— ont maintenant, j'ose l'espérer, les yeux plus que jamais sur leurs evêques, leurs vrais, leurs seuls, leurs derniers défenseurs. C'est aux populations catholiques, aux pères de famille surtout, à comprendre mainte ant la situation qui leur est faite. C'est à eux à comprendre les réalités qui les menacent dans le futur— s'ils ne se concentrent, en dehors, au dessus des partis, pour former contre leur implacable ennemi un seul et grand parti que Sa Sainteté Pie X conjurait naguère les catholiques de former partout autour de la Croix, autour de l'Eglise, autour du Pape et de leurs Evêques,—le grand parti de l'ordre de la justice et de la Liberté : le "grand parti de Dieu !"

"Si le peuple chrétien du Canada veut échapper au joug ignominieux qui pèse aujourd'hui, en s'aggravant chaque jour, sur la France, depuis si longtemps divisée, desunie ; s'il veut sauver l'âme de ses enfants dont les pères et mères ont à rendre un compte terrible devant Dieu, que ce peuple s'organise donc, les pères de famille en tête, partout, pour une lutte suprême longue, mais infatigable.

"Car ce qui vient de se passer dans une partie de votre immense diocèse, Monseigneur, après ce qui s'est passé en 1890 dans le Manitoba, est le prélude d'attentats plus audacieux encore, médités depuis longtemps par la Hiérarchie maçonnique.

:o:

"Ce qui vient d'être sanctionné législativement dans des dispositions dictées toutes entières pour ainsi dire, par la Loge, par l'Orangisme maçonnique, en vertu d'Ordonnances désormais fameuses, c'est en effet la neutralité maçonnique de l'Ecole publique "séparée" ou non—de l'Ecole dite nationale. C'est le monopole officiel de l'Etat, asservi à la Loge, en matière d'enseignement public et populaire. C'est la coercition de ce régime scolaire, par l'amende ou par la confiscation. C'est la négation presque absolue des droits des familles et l'interdiction de l'enseignement populaire libre.

"Ces monstruosités anti juridiques, anti constitutionnelles, les pères de famille ne sauraient jamais y souscrire, sous peine de forfaiture à leur devoir Les catholiques belges, en Canada, pas plus qu'en Belgique, ne souffriront jamais la tyrannie maçonnique.

"No surrender."

:-o-:

"Les Pères de famille chrétiens, étant les seuls vrais maîtres de leurs enfants—et non pas l'Etat, non pas tel ou tel parti, non pas tel ou tel gouvernement, non pas surtout tel ou tel ordre maçonnique—il en résulte que les Pères de famille doivent être et sont virtuellement les seuls maîtres de l'Ecole et de l'éducation du peuple.

"Il leur faut l'Ecole libre et chrétienne.

"Et Dieu aidant, Monseigneur, ils l'auront tôt ou tard,—s'ils s'unissent. Cette union entre eux et avec leurs évêque fera leur force et la force des Evêques.

"Avec un épiscopat fortement uni, clairvoyant, devoué, supérieur aux partis ; avec un épiscopat intimement uni au grand Pape qui veut tout restaurer dans le Christ les pères de famille chrétiens, et le peuple catholique canadien peuvent affronter sans peur et sans reproche un combat qui s'impose partout où les Loges maçonniques, de n'importe qu'elle dénomination devenues maîtresses de l'Etat et du pouvoir civil sont devenues maîtresses de l'Ecole ou menacent de le devenir.

"Quant aux belges du Canada, ils sauront se souvenir de cette invocation suprême de leurs Evêques de jadis :

"Des Ecoles sans Dieu, délivrez-nous Seigneur !"

***

Pendant la lecture de cette adresse, Monseigneur a bien voulu donner plusieurs fois des signes d'adhésion. Sa Grandeur a daigné y répondre par une allocution toute improvisée et d'autant plus éloquente qu'elle partait de son cœur d'Evêque, "Pectus est quod disertos facit."

Le chef du diocèse a remercié le secrétaire du Comité Catholique des révélations capitales que son adresse contient à charge des Loges maçonniques. Il en a commenté avec autorité la portée. Il a montré que les révélations confirment la résistance que S. G. n'a cessé d'opposer au sacrifice des droits des Pères de famille chrétiens des droits de l'Eglise et de la liberté religieuse—sacrifice sanctionné récemment par la législation que l'on connait et que S. G. a tenu à déplorer ; l'éminent prélat a souhaité notamment que cette adresse et les révélations qu'elle contient eussent la publicité la plus large atteignant les masses chrétiennes, sans distinction de parti.

Les fidèles ont particulièrement été frappés de l'énergie avec laquelle S. G. a déclaré qu'en présence d'un déni de justice et d'un sacrifice de nos droits les plus incontestables— phrase de M. Laurier au Parlement fédéral— il était impossible à l'évêque de se taire : " Non possumus non loqui !" S. G. a eu aussi une réponse très écoutée, très digne et très épiscopale, à certaines attaques parties d'une certaine presse de langue française, se moquant du "beau geste" de l'Archevêque de Saint-Boniface. X

La Politique dans l'Alberta

Voici le programme qui vient d'être adopté par les délégués du parti conservateur, pour les prochaines élections qui auront lieu dans la nouvelle province d'Alberta. Nous publions ce document comme manière de renseignement pour nos lecteurs :

1o. Comme l'agriculture est la base principale de la richesse d'une province, l'aide le plus efficace doit lui être donné par la construction de collèges d'agriculture, de fermes expérimentales, etc.

2o. Les voies publiques sont aussi très essentielles a la prospérité d'un pays : le gouvernement se fera donc un devoir d'affecter de larges sommes au bon entretien des routes et des ponts.

3:—La convention proteste de toutes ses forces contre cette stipulation de l'acte constituant la province d'Alberta, laquelle stipulation n'accorde à l'autorité locale qu'un pouvoir restreint sur l'éducation

4:—La convention déclare emphatiquement que le peuple de la nouvelle province d'Alberta a autant le droit que les habitants des autres provinces d'exploiter, librement et sans contrôle venant d'Ottawa ses ressources minérales, forestières, etc.

5:—La convention proteste contre l'exemption de taxes accordée à la compagnie du Pacifique sur les terres que cette compagnie possède dans tout le Dominion, et demande que toutes les provinces s'unissent et pressent le gouvernement d'Ottawa de mettre fin à cet état de choses.

6.—La convention se déclare pour la municipalisation des services publics.

7.—La convention demande que ceux qui se sont dévonés pour la grandeur de l'Empire Britannique—tels les membres de la police montée du Nord-Ouest—soient récompensés de leur héroïsme.

8:—La convention désire que les nouvelles provinces constituées s'allient pour la construction immédiate d'un chemin de fer allant jusqu'à la Baie d'Hudson.

9:—La convention se prononce en faveur de l'établissement d'une université provinciale.

10:—La convention demande qu'il soit interdit aux officiers fédéraux et provinciaux de s'immiscer dans les affaires politiques, sauf pour donner leur vote.

11:—Enfin, pour le choix de la capitale de la nouvelle province, la convention déclare que cette question ne devra être débattue qu'après l'élection des membres qui devront composer la nouvelle Chambre.

France et Angleterre

Décidément les deux nations deviennent amies ; peut-être seront-elle demain des alliées.

Voici comment le Westminster Gazette relate la visite récente de l'amiral Caillard et de ses officiers supérieurs à la statue Nelson, sur la place de Trafalgar, à Londres :

Quand les trois premiers landaus traversèrent Trafalgar Square à la hauteur de la colonne de Nelson, en face du bas-relief représentant la mort du héros anglais, l'amiral Caillard et les autres officiers supérieurs qui occupaient ces voitures se tournèrent légèrement vers la colonne et firent le salut militaire.

Le geste fut très posé, très simple, plein de tact.

La foule qui en fut temoin montra par des acclamations délirantes combien il lui allait au cœur.

Le charme de la manifestation d'hier était moins dans le spectacle offert aux yeux que dans le sentiment symbolisé. Le roi Edouard VII y assistait comme chef de la marine anglaise, mais, ce jour-là, les navires de nos alliés français étaient identifiés avec ceux que le roi commandait. A mesure qu'il passait devant les navires, les canons français et anglais se joignaient dans le tonnerre des salutations; les marins français et anglais remplissaient ponts et tourelles, et parmi les pavillons flottant sur la longue avenue que formaient les navires, il était presque impossible de distinguer les nationalités des différents vaisseaux.

Le journal fait ensuite ressortir la noblesse et le caractère émouvant de cet instant de la cérémonie, où du pont du navire-amiral de Nelson, ce monument sacré pour les Français comme pour les Anglais, car il rappelle la valeur et le patriotisme égaux des adversaires d'alors, éclata la "Marseillaise" qui vint saluer le pavillon français Les Français surtout sont capables de comprendre ces moments là.

Le "Standard" insiste ensuite sur le caractère d'extrême cordialité des manifestations qui entourent cette visite.

Si ces manifestations étaient le résultat d'une impulsion, on pourrait douter tout au moins de la durée du sentiment qu'elles expriment. Mais elles sont le fruit d'une politique poursuivie et appréciée depuis un assez long temps et dont la première manifestation fut cette entente cordiale aujourd'hui consacrée si solennellement. Et ce qui donne à cette entente et à ces fêtes un caractère si élevé, une signification si heureuse, c'est la certitude qu'elles scellent "l'association étroite de deux nations dévoués avant tout à la cause de la liberté, de la paix et de la civilisation."

L'instruction Publique

AU JAPON

Les Japonais, après avoir puisé les éléments de leur rénovation chez les Europeens, ont réussi peu à peu à se passer de leur éducateurs et cela jusque dans leurs universités.

A l'âge de 6 ans, le petit Japonais entre à l'école primaire où il doit rester 4 ans. Il va alors à l'école primaire supérieure, et après un séjour de 2 à 4 ans, il passe un examen pour entrer dans l'un des 150 lycées de l'empire. Après 5 ans de nouvelles études, il peut solliciter son admission dans un lycée supérieur, où il fera un stage qui lui permettra de suivre les cours de l'université. Il existe 8 lycées supérieurs divisés chacun en trois sections : la première destinée aux candidats aux facultés de droit et des lettres, la 2e aux facultés des sciences, du génie et d'agronomie, enfin la 3e préparant à la faculté de médecine. Ces lycées admettent 2,000 élèves par an, mais il se présente 6,000 candidats à l'examen d'admission ; les études y sont de 3 ans.

Dans les facultés les études durent 3 ou 4 ans et permettent d'obtenir le diplôme de licencié. Plus tard, la présentation d'une thèse permet d'être promu docteur. L'empire du Soleil Levant possède deux universités, celle de Tokio, fondé en 1876, et celle de Kyoto, qui ne date que de 18 9.

Le mikado assiste conformément à son habitude, à la distribution des diplômes aux étudiants de l'université de Tokio. Le nombre des gradués a été, l'année dernière, à cette université, de 474, dont 148 pour la faculté de droit, 92 pour celle de médecine, 135 pour la faculté d'industrie, 60 pour la faculté des lettres, 18 pour celle des sciences et 21 pour celle d'agriculture. Les diplômes ès-industrie et agriculture sont bien plus nombreux (156) que les diplômes ès-lettres et ès-science (78). Les traitements des professeurs sont, au Japon, à peu près les mêmes qu'en France.

Conferences Internationales

Ce n'est pas une innovation que de trancher les conflits, en convoquant des conférences internationales et le XIXe siècle vit plusieurs réunions de ce genre.

En 1826, les affaires de Grèce provoquèrent la conférence de Londres, Résultat : l'entente armée de la France, de l'Angleterre et de la Russie, et la guerre d'Orient. En 1854, les hostilités entre la Turquie et la Russie rendent nécessaire la conférence de Vienne. Un an après éclatait la guerre de Crimée. En 1862, les troubles du Mexique justifient la conférence d'Orizaba. Il en sortit l'expédition du Mexique.

La question du Sleswig Holstein amena la réunion de celle de Londres en 1864 Conséquence, la campagne de Sadowa. En 1867, toujours à Londres, on garantit la neutralité du Luxembourg. De là, des difficultés qui ne furent pas étrangères à la déclaration de la guerre franco-allemande. En 1871, conférence de Constantinople, dans le but de faire accepter par la Porte un programme de réformes. Un an après, guerre turco-russe.

Qu'adviendra-t-il de la Conférence sur les affaires du Maroc !

LE REVE DU MIKADO

Ce soir-là, l'empereur du Japon avait reçu des dépêches lui annonçant de nouvelles victoires, que ses officiers attribuaient modestement à la seule force de ses sublimes vertus.

Emerveillé de ses propres mérites, le souverain s'était couché avec l'espoir de faire des rêves d'or.

Mais voici ce qu'il vit en dormant :

Le Japon était transformé. A la place de jolis pavillons de bambou et de papier s'élevaient d'énormes maisons à dix étages bordant, jusqu'à l'infini, d'étroites rues, où des tramways et des automobiles faisaient un grand massacre de passants inoffensifs. Parmi les coquets jardins cultivés, jadis avec tant de soin, s'étaient installées des usines dont la fumée épaisse empoisonnait l'atmosphère ; de sorte qu'à tout moment, des épidémies éclataient dans les villes, et que des cortèges funèbres sortaient sans cesse des beaux immeubles à dix étages.

Partout l'on trouvait d'immenses et somptueuses boutiques, où les sujets du Mikado passaient le meilleur de leur temps à boire des breuvages d'Occident sous prétexte de s'ouvrir l'appétit ; par suite, beaucoup devenaient idiots ou fous furieux

Les faillites et les escroqueries se multipliaient avec une rapidité vraiment curieuse ; les assassinats également.

Ainsi, le Mikado calcula avec un certain étonnement que les perfectionnements de l'existence dans ses Etats causeraient chaque mois la mort de plus de Japonais que le siège de Port-Arthur. A ce moment, une voix nasillarde s'éleva dans l'ombre et dit :

"Tout cela est sans doute fort triste, ô glorieux empereur, mais pense aussi que tu es arrivé à te faire admettre au *Gotha* ! Ton nom, ô Mutsu-Ito, voisine avec ceux de Guillaume et d'Edouard C'est déjà quelque chose !"

Le Mikado reprit son rêve.

Il vit ses malheureux sujets accablés d'impôts et de contributions, ne pouvant même plus savourer leur pipe sans payer une redevance à l'Etat, d'abord pour le tabac et ensuite pour l'allumette, et jamais ils n'avaient fumé d'aussi mauvaise marchandise.

L'Empereur ne put s'empêcher de trouver ses sujets bien laids, dans leurs vêtements à l'européenne ; car le gouvernement s'était adjugé le monopole de l'habillement et n'en vendait pas d'autres C'est ainsi que l'Etat cherchait à alléger le fardeau des dettes qui l'accablaient; mais ces dettes, au contraire, augmentaient chaque jour et, suivant l'avis du peuple, cela provenait de deux calamités qui s'étaient abattues sur le pays :

Les *Fonctionnaires* et les *Politiciens.*

Mutsu-Ito avait appris à les connaître.

Les fonctionnaires formaient une secte comptant comme affiliés le tiers des habitants de chaque ville. C'étaient des bourgeois graves et corrects qui s'étaient voués à la tâche de ne rien faire et exigeaient pour cela des appointements, de sorte que le plus clair des revenus de l'Etat passait à les entretenir.

Les politiciens, gens encombrants et remuants (d'après les statistiques, un seul d'entre eux faisait autant de bruit que deux cent cinquante autres hommes réunis), étaient, comme leur nom l'indique, les adorateurs d'une sorte de divinité nommée *Politique*. Pour complaire à celle-ci, ils apportaient tous leurs efforts à diviser le Japon, à l'affaiblir par des luttes intérieures et à lui faire perdre le souci de sa dignité. Quand ils avaient bien travaillé, la déesse leur permettait de prendre en mains un symbole mystérieux appelé *Assiette au Beurre*, qu'ils conservaient peu de temps, et se repassaient l'un à l'autre avec de grandes vociférations.

Et, dans son rêve, l'Empereur Mutsu Ito vit également ceci : quand il sortait de son palais, le peuple lui jetait des bombes, au lieu des fleur comme naguère.

Mais un éclat de rire métallique le réveilla soudain ; la voix nasillarde parlait encore, dans l'ombre, en ces termes :

"Aôh ! aôh ! ces damnés petits *Yaps*, comme ils se sont vite civilisés !"

Le Mikado se précipita hors de son lit, pour savoir quel impudent se permettait...

C'était, en un coin de la chambre, un phonographe de marque anglaise.

Paul HÉRIC.

Ville de St. Boniface

SOUMISSIONS POUR TROTTOIRS

Le soussigné recevra des soumissions cachetées jusqu'au 11 Septembre courant pour la construction de trois trottoirs en bois sur les rues Tissot, Eugénie et Meurons Plans et devis visibles au bureau de l'ingénieur de la Ville Depot de 0% du montant de la soumission devra l'accompagner.

La ville ne sera tenue d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

St. Boniface, 29 août 1905.

(Par ordre) TH. O. BERTRAND, Sec. Trésorier.

CENTENAIRE DU 26 AOUT 1805

A l'occasion de la naissance de M. Jules Louis, Joseph Cherias de Monieux avocat Magistrat, Ecrivain Dauphinois, son fils ancien attaché de préfecture, vétéran, colon Dauphinois au Manitoba. Donnera au Norwood une réception à ses Montagnards le 26 août 1905.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Cent millions de minots de blé, dans l'Ouest cette année !

—La coupe du grain est générale. Tout marche dans les meilleures conditions.

—Notre aqueduc nous fait encore régulièrement défaut trois ou quatre fois par semaine.

—Ce sont de solides et beaux gars que nous envoit Ontario pour travailler à nos récoltes.

—Melle A. Gagnier est arrivée la semaine dernière d'un voyage dans la Province de Québec et aux Etats-Unis.

—M. A. L. Anger est arrivé la semaine dernière d'une promenade de quelques jours dans la Province de Québec.

—La *Gazette Officielle* porte que M. l'abbé Béliveau, de l'archevêché, a été fait commissaire pour prendre les affidavits.

—MM. Couture et Frères ont vendu leur Briqueteries de l'autre côté de la Seine, les a quéreurs sont MM. Alsip & Cie.

—Séance du conseil de ville demain soir. Les soumissions pour la construction de l'hotel ville seront ouvertes à cette séance.

—Madame Goulet, épouse de monsieur Roger Goulet, et leurs enfants, sont revenus la semaine dernière d'une vacance à Fannystelle.

—La rentrée des pensionnaires du couvent de Saint-Norbert aura lieu le 4 septembre, et non le 5, tel qu'annoncé dans notre dernière édition.

—M. Joseph Adolphe Defoy, de de la Province de Québec, était en promenade chez son fils M. Eugéne Defoy, de cette ville, la semaine dernière.

—Il y a à Winnipeg, un nègre barbier qui réclame le doyennat de son métier en Amérique : il manie le razoir et les ciseaux depuis 52 ans.

—Le "Commercial", de Winnipeg, prétend que d'ici à cinq ans, l'immigration aura ajouté un million d'agriculteurs à la population de l'Ouest Canadien.

—M Edmond Trudel employé aux Bureaux des Terres de la Puissance à Régina, a été transféré à Ottawa ; il est parti avec sa famille lundi dernier pour la capitale.

—La bibliothèque Carnegie sera bientôt livrée aux autorités municipales de Winnipeg. Il ne s'agit plus que d'y mettre des livres ! C'est le plus difficile de l'ouvrage.

—M. Aimé Bénard, de Winnipeg, a acheté hier, la résidence de M. L. N. Bétournay, rue La Vérandrye, ainsi que cent trente-deux pieds de front, du même, sur la rue Aubert.

—L'entrepot que MM. Allaire & Bleau ont fait construire pour leur commerce de meubles est maintenant terminé; c'est le meilleur local commercial de Saint-Boniface ; il est vaste, bien éclairé, muni d'un ascenseur.

—Jeudi dernier M. Edouard Desjardins épousait Melle. Blanche Martin, de cette ville. La bénédiction nuptiale fut donnée par le Rev. M. Dugas, vicaire-général. L'heureux couple est parti pour un voyage de noces.

—Pris dans les *Twenty Years ago* du Free Press, 26 août 1885 : "La première charge d'avoine de la saison est arrivée à Winnipeg hier. Cette avoine a été vendue par M. Michel Lefebvre, de St-Agathe, à M. Bawlf, à 40 cents le minot."

—La ville de Brandon vient d'avoir une exposition de fleurs et de fruits. Les exhibits sont nombreux ; et nombreux ceux qui vont les visiter. Une exposition semblable, tenue à Winnipeg, l'an dernier, a fait fiasco. Pourquoi ?

—Mademoiselle Claire Talbot, de Québec, est en promenade en ce moment chez mesdames de la Giclais et Jean. Mademoiselle Talbot est la soeur de M. Joseph Talbot parti récemment d'au milieu de nous pour un voyage en tour du monde.

—La *Northwest Review* nous apprend que M. James Walsh, un ancien élève du collège de Saint Boniface, est entré au noviciat des RR. PP. Jésuites, à Florissant, Mo. M. Walsh, on s'en rappelle, était un élève brillant, surtout un orateur plein de promesse.

—Rentrée des élèves au collège de Saint-Boniface le 6 septembre ; Académie Ste-Marie, même date ; couvent de Saint Boniface, vendredi le 31 août ; Académie Provencher, 31 août. Après deux bons mois de vacance, dix bons mois de travail. Nous souhaitons beaucoup de succès à toute cette jeunesse étudiante.

—Lisez l'annonce de la vente de terrains pour arrérages de taxes, dans une autre page.

—Les enfants de l'Orphelinat St-Joseph ont visité gratuitement le cirque Floto, samedi, par gracieuseté du gérant Faurriner.

—Le temps pour recevoir les soumissions pour l'Hotel de Ville de Saint-Boniface a été prolongé jusqu'à demain à 5 heures.

—Les entrepreneurs se plaignent partout dans la province des taux que leur chargent les compagnies de chemins de fer pour le transport des matériaux.

—M. W. F. McLean, le fameux politique d'Ontario, est passé à Winnipeg, samedi, en route pour les Territoires. Selon lui, le mot Saskatchewan est trop long pour être appliqué à une province. M. McLean propose donc le mot Saskan, au lieu de Saskatchewan.

—Madame Hamilton, épouse de M. Hamilton, gérant de la Banque de Commerce au Portage-la-Prairie, et madame Armtrong épouse de M. Hugh Armtrong, député du Portage-la-Prairie étaient en visite à Saint-Boniface la semaine dernière, les hôtesses de madame E. J. O'Sullivan.

—Avez les apparences d'un automne prospère, la spéculation sur les terrains se donne de nouveau libre jeu. Il pourrait bien y avoir de grosses transactions au cours des six mois qui vont suivre. Les compagnies de spéculateurs, une fois en possession du terrain, sont forcées de nous amener des immigrants.

—MM. Allaire et Bleau sont à construire un grand entrepot où ils tiendront un assortiment considérable de meubles de tout prix et de toute qualité. Ces meubles ont été spécialement choisis par M. J. A. F. Bleau, durant son dernier voyage dans l'Est, et ce stock sera installé dans leurs magasins dans une quinzaine de jours. MM. Allaire et Bleau prient leurs amis et le public en général ayant besoin de meubles de bien vouloir attendre quelques jours. Le public y trouvera son profit.

Débentures à Vendre

Le sousigné recevra jusqu'au 15 de septembre prochain, inclusivement, des offres cachetées pour l'achat de $100,000 de debentures de la Ville de Saint-Boniface, Manitoba, portant 4 pour cent d'intéret et payables vingt ans après la date de l'émission (1er dec. 1905)

St. Boniface 22 août 1905.

THEO. BERTRAND.
Secrétaire-Trésorier.

Des Milliers de Femmes

Ramenées à la Santé

Le succès du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham repose sur le fait qu'il redonne véritablement la santé aux femmes malades.

Des milliers et des milliers de femmes Canadiennes ont recouvré la santé grâce au Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Leurs lettres sont conservées au bureau de Mde. Pinkham, et prouvent que cette affirmation est un fait et non une vantardise.

Le succès de ce grand remède porte certainement ombrage et les autres remèdes et traitements pour femmes comparés à lui ne sont que des expériences.

Pourquoi le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham a-t-il accompli un aussi grand bien?

Pourquoi a-t-il pu réaliser sa glorieuse œuvre pendant un quart de siècle?

Simplement à cause de son indiscutable valeur. La raison pour laquelle aucun remède n'a atteint son succès est qu'aucun autre remède au monde n'est aussi efficace contre les maladies des femmes.

La merveilleuse efficacité du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham contre les maux de l'humanité ne consiste pas, en ce qu'il soit un stimulant—ou un palliatif—mais simplement parce que c'est le plus merveilleux tonique reconstituant qui ait été découvert, qui agit directement sur le système utérin, guérissant radicalement toute maladie et déplacement et redonnant la santé et la vigueur.

De merveilleuses guérisons sont rapportées de toutes les parties du pays par des femmes qui ont été guéries, des infirmières diplomées qui ont été témoins de guérisons, et par des médecins qui ont reconnu l'efficacité du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, et sont assez loyaux pour reconnaître ses mérites. Si les médecins osaient être loyaux, des centaines d'entre eux reconnaîtraient qu'ils prescrivent continuellement le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham dans des cas graves de maladies féminines, sachant par expérience qu'il opérera la guérison.

Les femmes qui souffrent de menstruation douloureuse ou irrégulière, mal de reins, flatuosité, leucorrhée, affaissement, inflammation ou ulcération de l'utérus, maladie des ovaires, pesanteurs, étourdissements, faiblesse, indigestion, prostration nerveuse, ou les "bleus," devraient voir immédiatement à en éviter les sérieuses conséquences et à recouvrer la santé et la force en prenant le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Dans tous les cas, écrivez à Mde Pinkham, Lynn, Mass., pour lui demander conseil. Ils sont gratuits et toujours utiles.

Chronique de la Province

STE-ANNE DES CHENES

Le 16 de ce mois M. et Mme. Joseph Bleau de cette paroisse fêtaient le 25ième anniversaire de leur mariage. Comme tous les bons catholiques M, et Mme. Bleau ont voulu commencer leur fête à l'église.

Dès la veille de ce jour M et Mme Bleau ont fait chanter une messe de Requiem pour le repos de l'âme des membres défunts des familles Bleau et Duhamel.

Le jour même de la fête M. et Mme Bleau ont fait chanter une messe solennelle d'actions de grâces. Le célébrant était le Rev. L. R. Giroux Curé de Ste Anne, assisté du Rev. L. G. Bélanger, curé de Selkirk, comme diacre et du Rev. J. Grégoire vicaire à Ste. Anne comme sous-diacre.

On remarquait au chœur le R. M. Giroux, curé de LaBroquerie et le Rev. Alex. Defoy curé de Thibaultville. Dans la nef, on voyait avec les parents de M. et Mme Bleau, M. Joseph Turenne, maire de Saint-Boniface, M. Alfred Bleau et son fils aussi de St. Boniface, aussi qu'un grand nombre de citoyens de Ste-Anne, de LaBroquerie et de Thibaultville.

Toutes ces personnes, par leur présence, out voulu donner à M. et à Mme Bleau une preuve de la grande considération qu'ils ont pour eux.

Pendant la messe, le fils de M. Alfred Bleau a exécuté plusieurs jolis solos de violon avec accompagnement d'orgue par la Revd. Soeur Ste. Louise organiste de l'église.

Après la cérémonie religieuse une centaine de personnes étaient invitées à un excellent et somptueux dîner servi plein air.

Avant le dîner des adresses furent lues aux heureux jubilaires après quoi plusieurs jolis et riches cadeaux leur furent présentés par des parents et des amis de Winnipeg, St. Boniface, Ste. Anne, LaBroquerie et même de la Province de Québec.

Parmie ces présents citons surtout deux magnifiques montres en argent. Pendant l'après-midi chacun s'est amusé on ne peut mieux. Il fallait voir comment on brassait le "pitro" sur quatre tables ; et dans les entre-parties c'était une chanson canadienne ou un solo de violon ou d'harmonium. Enfin ce fut une belle fête dans la force du mot. Cependant un petit nuage au milieu de ce ciel presque sans pareil : Les vieilles mamans n'on pas voulu permettre à leurs jeunes filles de danser.......

UN TEMOIN.

LETELLIER

Le 20 du mois dernier à l'Hopital de St. Boniface, après une opération Joseph Antoinin Ulysse Guilbert âgé de quatre ans et deux mois, allait rejoindre au ciel son petit frère aîné Léon et sa petite Sœur Marie Stella Rita.

A M. et Mde A. Guilbert si cruellement éprouvés par la perte de ce fils unique nous offrons nos plus sincères condoléances.

AMICUS.

On demande à Letellier, Manitoba un couple ou une personne recommandée pour prendre la direction, d'une maison de six personnes. Bons gages. Adresser toute communication au Maître de Poste a Letellier Man.

Melle F. Ledoux de Jamestown N. Dakota U. S., ainsi que Melles Joséphine et Clara Campeau de St. Norbert Man , sont en ce moment les hôtes de M. et Mde A. Guilbert.

Ville de Saint-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme améliorations locales les ouvrages ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition tel que ci après mentionné, savoir :

TROTTOIRS

Un trottoir en madrier de pin, de six pieds de largeur, sur le côté est de la rue du Collège, depuis la rue Goulet jusqu'à la rue Marion. Coût approximatif $169 00.

Un trottoir en madrier de pin, de 6 pieds de largeur, sur le côté sud de la rue Deschambault, depuis la rue D-Meuron à la Youville. Coût approximatif. $452.00.

Un trottoir en madrier de pin, de 5 pieds et quatre pouces de largeur, sur le côté est de l'Avenue Taché, depuis la rue Lavérandrye jusqu'à la rue Messager. Coût approximatif $970 00.

Un trottoir en madrier de pin, de 5 pieds et quatre pouces de largeur, sur le côté Ouest de la rue du Collège, depuis la 2ième Avenue, Plan 651, vers le Nord jusqu'à la ruelle entre les lots de paroisse 81 et 82 Coût approximatif $350.0.

Un trottoir en madrier de pin, de 5 pieds et quatre pouces de largeur, sur le côté Est de la rue du Collège, depuis l'avenue Provencher jusqu'à la rue Laverandrye. Coût approximatif. $546.00

Un trottoir en madrier de pin, de 5 pieds et 4 pouces de largeur, sur le côté est du chemin Dawson, depuis la ligne Nord de la rue Plinguet jusqu'au chemin de Springfield, et ensuite sur le côté Nord du chemin de Springfield dans une direction Est jusqu'à la limite de la ville. Coût approximatif $4,700.00

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux qui seront faits et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière(frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie des rues sur laquelle seront faits les dits trottoirs jusqu'à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à quatre par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux, ou aucun d'eux et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 23 Août 1905

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

NOTICE.

Town of Saint-Boniface.

SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES.

Under and by virtue of a warrant issued by the Mayor of the Town of Saint-Boniface in the Province of Manitoba under his hand and the corporate seal of said Town, and bearing date the 29th day of August, A.D. 1905, and to me directed, commanding me to levy upon the several parcels of land in the said Town as set forth in the list of lands hereto annexed, for arrears of taxes due upon the respective parcels, with costs, I do hereby give notice that, unless the said arrears of taxes and costs are sooner paid, I will, at the hour of ten o'clock in the forenoon, on Thursday, the fifth day of October A D 1905, at the Municipal Office at Saint-Boniface, Manitoba, proceed to sell by auction the said lands for arrears of taxes and costs.

AVIS.

Ville de Saint-Boniface.

Vente de Terrains pour Arrerages de Taxes

En vertu d'un mandat émis par le Maire de la Ville de Saint-Boniface, sous sa signature et le sceau officiel de la Ville, en date du 29me jour d'Août 1905, m'ordonnant de prélever sur les divers terrains ci-après mentionnés et décrits les arrérages de taxes respectivement dus sur iceux avec frais.—Je donne presentement avis qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais, ne soient plus tôt payés, je procéderai jeudi, le 5me jour d'Octobre 1905, à dix heures de l'avant-midi, à mon bureau, à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface, à vendre à l'enchère les dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais.

No. on Roll	LOT OR DESCRIPTION	Block	Parish Lot D G S	No. of Plan	Arrears of Taxes	Costs	Total.
43	1028		R C M	76	15 92	50	16 42
44	1029		R C M	76	14 90	50	15 40
107	1093		R C M	76	62 38	50	62 88
64	1050		R C M	76	16 77	50	17 27
392	629 West 66 ft.		76	64	54 30	50	54 80
429	667		76	64	49 85	50	50 35
485	709, West 49 ft		76	64	178 40	50	178 90
539	750, East half		77	77	17 38	50	17 88
600	835		76	64	159 62	50	160 12
646	959		76	10	74 02	50	74 52
683	4		76	711	18 94	50	19 44
778	13		78	232	41 43	50	41 93
780	17 19		78	232	65 49	50	65 99
864	43		86	737	14 63	50	15 13
881	60		96	737	15 51	50	16 01
884	West 16 ft. of 65, and East 17 ft. of 64		86	737	14 50	50	15 00
885	West 33 ft. of 64		86	737	24 22	50	24 72
932	19		82	651	14 25	50	14 75
939	25		82	651	11 40	50	11 90
970	55		82	651	6 80	50	7 30
980	65		82	651	5 05	50	5 55
1004	13		87	692	15 50	50	16 00
1031	39		87	692	10 84	50	11 34
1075	87		87	692	22 67	50	23 17
1085	95		87	692	43 30	50	43 80
1102		B	89	368	70 13	50	70 63
1108	24	[illegible]	89	424	16 65	50	17 15
1165	3	[illegible]	89	386	23 52	50	24 02
1203	3	5	89	386	12 18	50	12 68
1214	2	6	89	386	21 80	50	22 30
1271	5, 6	8	89	386	102 60	50	103 10
1359	1, 2	15	89	386	26 73	50	27 23
1395	11	19	89	386	16 50	50	17 00
1396	12	19	89	336	16 85	50	17 35
1397	13	19	89	386	17 88	50	18 38
1413	6	23	89	386	4 55	50	5 05
1468	23	25	80	386	13 63	50	14 13
1481	11	26	80	386	17 96	50	18 46
1493	7	27	80	386	10 21	50	10 71

Dated at St. Boniface, this 29th day of August A. D. 1905.

THEO. BERTRAND,
Secretary-Treasurer.